PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE EN BLENDED-LEARNING

H1V B1V BR
Blended Learning
IAC 42020000045

Domaine : Ferroviaire

Durée : de 4H00 à 8 h (habituellement 4h30, à 5 h)

Dates : à définir

Capacité : illimité

Public concerné : tout public

Prérequis : avoir des connaissances en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle

Type de formation : Blended-learning

L'apprenant doit :

• Disposer d'une adresse mail professionnelle.

• Avoir à disposition un ordinateur ou un téléphone capable de participer à la formation, en e-learning ; une invitation sera envoyée, avant le démarrage de la formation, indiquant les modalités de connexion, par mail.

Préconisations :

Être dans un endroit calme

Avoir coupé votre téléphone

Ne pas être connecté à autre chose en simultané.

Prendre des notes durant la durée du module, en e-learning

Etre attentif aux mises en situation

Référence Création	**IAC_2025_01_09/1** 09/02/2025
Agrément	01/01/2026
RNCP	Non éligible au CPF

Code du travail : Caractère obligatoire de l'habilitation

Article R. 4544-9 ***(Créé par le décret n° 2010 -1118 du 22 septembre 2010)*** **-** Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10 ***(Créé par le décret n° 2010 -1118 du 22 septembre 2010)*** **-** Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Objectifs opérationnels de la formation :

Être capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect de la norme UTE NF C 18 – 510.

Elle permet de délivrer une habilitation électrique H1V B1V, en fonction de l'évaluation, prévue dans la formation et de la partie pratique qui devra être organisée.

Modalités d'accès :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- Information individuelle ou collective
- Tests et entretiens
- Dossier de demande de formation,
- Identification, voire évaluation des acquis,
- Vérification des prérequis y compris des formations réglementaires si la formation le prévoit,
- Entretien individuel afin de définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard ou renforcé.

Délais d'accès : dates prévisionnelles 2026/2027 :

Délai moyen de mise en œuvre : 2 mois.

Consultez-nous pour connaitre les prochaines disponibilités

Les personnes en situation de handicap sont invitées à venir vers nous en toute confiance afin étudier les modalités de leur formation.

PROGRAMME

Partie théorique en distanciel :

La partie en distanciel a pour objectif de maîtriser les points clefs suivants :

- Les 12 points essentiels pour la maîtrise du risque électrique
- Les effets du courant électrique
- Les mécanismes d'électrocution
- Les facteurs de risque
- L'origine des accidents
- Les zones d'environnements électriques
- Les protections en vigueur – EPI
- Les différents types d'appareils
- Les opérations d'ordre électrique (HT)

PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE EN BLENDED-LEARNING

Validation de la formation :
Attestation de fin de formation

Méthodes pédagogiques :
- Formation en blended-learning, conformément aux préconisations de la NFC 18-510

Modalités d'évaluation :
QCM en fin de formation permettant d'apprécier la capacité à opérer en toute sécurité conformément aux préconisations de la NFC 18-510

Modalités d'évaluation :
- Attestation de formation sur la sécurité électrique sur le symbole de l'habilitation visé – partie théorique, uniquement

Validité : La NFC 18-510 préconise un recyclage tous les 3 ans.
Le **recyclage** de **l'habilitation électrique a pour but de rafraichir, voir même de compléter, les savoirs et savoir-faire du personnel.**
Cependant, cette préconisation peut être réduite à 2 ans dans le cas d'une pratique occasionnelle ou exceptionnelle.

Suivi de la formation :

Le suivi de l'exécution de l'action se fait à travers notre plateforme Blended-learning.

Tarifs : Nous contacter

- Les symboles d'habilitation électrique (les différents niveaux d'habilitation, les différents types d'opérations, les opérations sur batteries, les opérations sur installations photovoltaïques, la chaîne d'encadrement, procédure pour travaux)

SPECIFICITES

Habilitation H1(V) : Habilitation électrique d'un exécutant électricien en haute tension pour permettre de changer des fusibles haute tension, installer ou changer un transformateur, remplacer des cellules haute tension. Il s'agit de l'électricien par excellence dans le domaine de la haute tension.

Habilitation B1(V) : habilitation électrique d'un électricien devant réaliser des interventions électriques en basse tension sous la responsabilité d'un chargé de travaux. La lettre B de B1V signifie basse tension, le chiffre 1 « travaux électriques – exécutant » et la lettre V veut dire « voisinage renforcé ».

EPI : Pour la partie pratique de la formation, chaque participant doit se présenter avec les EPI suivants : chaussures de sécurité, lunettes de protection et gants de manutention adaptés. Des vêtements de travail couvrants sont également recommandés



CONTACTS

Tél : 03 20 68 55 00
Mail : iac@inatisgroup.com

Adresse Mail PSH (Personnes en Situation de Handicap) : psh@inatisgroup.com